

Contrat d'entretien pour fourneau à pellets

Entretien et service de dépannage dans les 48 heures, jours ouvrables

Adresse de l'installation

Adresse du client/de facturation

Détail installation

Fabricant : _____

Type de fourneau : _____

N° du fourneau : _____

N° téléphone : _____

Objet contractuel

Début du contrat :

01 / __ / 20__

(Le contrat débute toujours le 1^{er} du mois)

Variante 1

Prix annuel hors TVA CHF 295.00

Forfait comprenant, le déplacement pour, **un entretien annuel**. (point 3)
Sans matériel et sans nettoyage côté fumée.

Variante 2

Prix annuel hors TVA CHF 490.00

Forfait comprenant **un entretien annuel** (point 3),
ainsi que **tous les déplacements et la main d'œuvre durant la période contractuelle**.
Sans matériel et sans nettoyage côté fumée.

Veillez cocher ce qui convient

Le présent contrat d'entretien est passé entre les parties contractantes pour une année. Les conditions générales applicables au présent contrat que reconnaissent les parties par signature, sont stipulées au verso.

Lieu et date:

Signature client :

Berguerand Brûleurs

Conditions générales

1. Contrat d'entretien « Berguerand Brûleurs »

Par ce contrat d'entretien, votre fourneau à pellets bénéficie d'un suivi professionnel.

2. Prestations

L'« Entreprise Berguerand Brûleurs », prend en charge l'entretien annuel. Elle veille à ce que votre appareil à pellets fonctionne sans dérangement et correctement.

Le contrat d'entretien porte sur la levée des dérangements d'exploitation **dans les 48 heures, jours ouvrables** ou selon entente avec le client, et ceci durant 365 jours. En cas d'urgence, la sécurité la meilleure est ainsi garantie.

3. L'entretien annuel comprend :

- Une révision par période contractuelle
- Nettoyage et contrôle de tous les éléments mobiles et électriques
- Contrôle de l'arrivée de l'air comburant
- Contrôle des paramètres de commande
- Contrôle de la combustion
- Mesure du tirage des conduits d'évacuation des fumées
- Rédaction et remise du rapport d'entretien
- **Réparation et déplacements suite à un dérangement provenant d'une panne, variante 2**

4. L'entretien annuel ne comprend pas:

- La réparation de dommages ou de dérangements dus à la non observation des prescriptions d'exploitation de l'appareil
- La réparation ou les dommages provenant de l'utilisation d'un combustible erroné, foudre ou dégâts d'eau
- **Réparation et déplacements suite à un dérangement provenant d'une panne, variante 1**
- Le nettoyage de la partie des gaz de combustion (fumées), des raccordements et du conduit de fumée.
- La remise en état après une intervention ou des modifications entreprises par des tiers sur l'installation
- Les quelconques interventions lorsque les réparations nécessaires et proposées ainsi que les travaux de révision sont refusés ou négligés
- La mise en état après des travaux de transformation et d'assainissement
- Le contrat d'entretien exclu toute demande d'indemnisation pour des dommages indirects.

5. Conditions contractuelles

Durée du contrat: Le contrat d'entretien est valable pour une année. Sans résiliation de part et d'autre dans un délai de deux mois avant son expiration, il se renouvelle tacitement.

Prix: le prix contractuel, annuel, est dû; il est adapté tacitement et sans préavis au renchérissement annuel.

Vente de l'immeuble: Si l'immeuble dans lequel le fourneau à pellets installé est vendu, le nouveau propriétaire peut reprendre le contrat d'entretien aux mêmes conditions et sans restriction.

Généralité: Les appareils hors garantie depuis plus d'une année doivent, avant le début du contrat, être soumis à un contrôle rémunéré devant permettre d'évaluer l'état de l'installation.

Conditions de paiement: Le prix découlant du contrat d'entretien doit être payé dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture. Nous intervenons pour la révision après paiement de la facture.

Le lieu de juridiction, élection de for: Pour tout litige entre les parties naissant du présent contrat, l'autorité judiciaire compétente est le tribunal du district de l'Entremont

Signature du client :